



Envoyé en préfecture le 30/06/2020
Reçu en préfecture le 30/06/2020
Affiché le 
ID : 033-213300700-20200625-202044-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 JUNI 2020**

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin, à dix- heures, le Conseil Municipal de BRACH,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, en vertu de l'article L.2121-7 du Code
Général des Collectivités Territoriales
Sous la Présidence de Monsieur Didier PHOENIX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 juin 2020

Nombre de conseillers

En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 14

Etaient présents : Didier PHOENIX, Gilles NAVELLIER, Denis CHAUSSONNET, Jacques LASSALLE, Carmen PICAZO-TARDIO, Chantal BOURDELAS, Magali LARAPIDIE, Colette DUPIN, Gilles RODRIGUEZ, Franck MEYRE, Audrey JOLLY, Isabelle DUVILLARD.

Etaient absent excusé : Mme Catherine SANCHEZ pouvoir à M. Jacques LASSALLE, M. Renaud CHEIN pouvoir à M. Denis CHAUSSONNET, Sophie OLIAS—ZEITSCHEL

Secrétaire de séance : Isabelle DUVILLARD

DOMAINE ET PATRIMOINE 2020/44 N°2

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES COUCHES DE DONNEES GEOGRAPHIQUE RELATIVES AUX OUVRAGES DE PRODUCTION DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE, DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES EAUX USEES

Monsieur le Maire rappelle que le Département soucieux d'un développement équilibré de son territoire, accompagne au quotidien les maîtres d'ouvrage locaux dans la recherche d'une meilleure gestion des équipements et ce, dans une perspective de préservation de la ressource en eau et de protection des milieux aquatiques.

Ainsi pour avoir une meilleure connaissance des contraintes locales, il est important qu'il puisse disposer d'un droit d'usage des données géographiques relatives aux réseaux d'eau potable et d'assainissement des eaux usées.

Pour cela, il s'agit pour le Conseil municipal d'autoriser le Département à se rapprocher de notre délégué SUEZ pour récupérer les données et en obtenir la mise à jour annuellement ;

Ces données seront alors publiées sur le portail Système d'Information Géographique (SIG) du Département et sur l'outil Géo33 spécifique à Gironde Ressources et ses adhérents

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE, Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des couches de données géographiques relatives à la description des équipements de production et de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées.

Fait et délibéré, les jour, mois, an ci-dessus.

Le Maire,
D.PHOENIX



1, Place de la République 33480 BRACH MEDOC
Tél. : 05.56.58.23.66 **** Fax : 05.56.58.12.97